

## Séance du 10 octobre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,  
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Christian BRISSEZ, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Christophe MENAGER, Mme Isabelle BREHIER, M. Éric DEZELLUS et Mme Clotilde MOMOT.

Étaient absents excusés : M. Régis DELAMARE

Étaient absents : Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON, Mme Caroline PERREU

Pouvoirs : M. Régis DELAMARE donne pouvoir à M. le Maire

Quorum : 10

### L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Travaux logement Presbytère
- ❖ Dénomination voie communale n°12
- ❖ Baux emphytéotiques suite à la pose d'armoires et nœuds pour l'installation de la fibre optique
- ❖ Rapport du mandataire : société d'économie mixte SEM MonLogement27 – exercice 2022
- ❖ Convention de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et d'eaux usées des communes
- ❖ Informations
  - Construction et fonctionnement cantine
  - Résidence senior
  - Néologis
  - Association Jean du Plessis
  - Diaporama camp vélo Escapade Nature

❖ Questions diverses

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

**TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTERE**

Monsieur le Maire annonce que les locataires du logement communal sis 52, avenue du Général de Gaulle ont entrepris des travaux d'aménagement.

Il est alors proposé de réduire 1,5 loyers, soit 1 loyer complet (octobre 2023) et un demi loyer (septembre 2023). Cette réduction sera effectuée sous réserve de l'approbation de Monsieur le Maire suite à la visite desdits travaux.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte de réduire les loyers sur 1,5 mois (soit 1 200 € de loyer) des locataires du logement communal sis 52, avenue du Général de Gaulle sous réserve du constat de la bonne réalisation des travaux.**

**DENOMINATION VOIE COMMUNALE N°12**

Monsieur le Maire informe que des constructions d'habitation ont lieu avec accès sur la voie communale n°12. De ce fait et afin de pouvoir attribuer une adresse complète aux futures habitations, il convient de renommer cette voie communale.

Ainsi, pour rester dans la continuité de l'adressage effectué par la commune voisine d'Hauville, M. le Maire propose de renommer la voie : route de La Haye-Aubrée ou rue d'Hauville.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de renommer la voie communale n°12, rue d'Hauville.**

**BAUX EMPHYTEOTIQUES SUITE A LA POSE D'ARMOIRES ET NŒUDS POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire énonce que 3 armoires/nœuds ont été installés sur la commune pour l'installation de la fibre optique dont une rue des Tilleuls sur la parcelle cadastrée AC 329.

Il convient dès lors de signer le bail emphytéotique s'y rattachant avec Eure Normandie Numérique. La commune restera ainsi propriétaire et Eure Normandie Numérique sera en charge de l'exploitation et de l'entretien des armoires et/ou nœuds.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

**RAPPORT DU MANDATAIRE – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEM MONLOGEMENT27 –  
EXERCICE 2022**

En l'absence de Monsieur Régis DELAMARE, représentant la collectivité de Routot en Assemblée Spéciale de MonLogement27, M. le Maire rappelle que la commune de Routot est actionnaire de MonLogement27 (10 actions), société d'économie mixte, au capital de 18.023.952 euros qui a pour objet « dans les limites du Département de l'Eure et éventuellement des arrondissements limitrophes » :

- L'étude, l'acquisition, la construction, la restauration, la rénovation ou l'aménagement d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, aidés ou non par l'Etat, ainsi que d'immeubles à usage de bureaux, de locaux professionnels, commerciaux, industriels ou artisanaux ;
- L'étude, la construction et l'aménagement des équipements publics ou privés complétant ou accompagnant les opérations qui précèdent ;
- L'étude et la réalisation de toutes opérations permettant la mise à disposition de tous constructeurs d'immeubles à usage d'habitation des terrains nécessaires ;
- L'acquisition de tous terrains nécessaires à la poursuite des activités ci-dessus énumérées ;
- La location ou la vente et d'une manière générale la gestion, l'entretien et la mise en valeur de ces immeubles, équipements ou terrains ;
- L'obtention de tous emprunts, ouvertures de crédits ou avances, avec ou sans garantie ou hypothèque pouvant favoriser la réalisation de l'objet social.

La société exercera les activités visées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour autrui ; elle exercera en particulier ces activités dans le cadre de conventions passées avec des Collectivités Territoriales et notamment dans le cadre de conventions de mandat, de prestations de service, d'affermage ou de concessions de services publics à caractère industriel et commercial.

D'une manière plus générale, elle pourra prendre toutes participations dans toutes sociétés poursuivant un objet complémentaire au sien, accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Il est rappelé qu'en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par leur représentant au conseil d'administration. La commune de Routot, actionnaire non directement représentée au conseil d'administration de MonLogement27, se réunit avec 39 autres communes au sein de l'assemblée spéciale qui assure la communication de ce rapport.

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Régis DELAMARE représentant de la commune de Routot à l'Assemblée spéciale a été informé par courrier du 26 septembre 2023 de la mise à disposition du rapport du mandataire établi par Monsieur Thierry BERNARD, président et représentant de ladite assemblée au conseil d'administration de MonLogement27.

Conformément aux dispositions qui précèdent et après présentation de ce dossier, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport écrit.

M. le Maire félicite Monsieur Régis DELAMARE pour son assiduité aux réunions organisées par MonLogement27.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport du mandataire pour l'exercice 2022 tel que présenté en séance.**

<p align="center"><b>CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USEES DES COMMUNES</b></p>
--

Monsieur Le Maire rappelle que l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales revêt un caractère primordial dans la gestion et la prévention des inondations. Ils doivent, de ce fait, faire l'objet d'un contrôle et d'un entretien régulier, adapté à la sensibilité de la zone de collecte et du milieu récepteur.

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a ainsi mis en place une convention permettant également la possibilité de faire intervenir le service environnement pour la vidange des ouvrages d'eaux usées des installations privées tels que les bacs dégraisseur de cantine ou de salle des fêtes ou fosses septique toutes eaux.

Les prestations seront refacturées sur la base suivante :

- Temps passé : 105 € /h pour 2 agents + hydrocureur (délib.165-2022)
- Traitement des matières de curage : 55 €/t (curage réseau ou poste de relèvement)
- Traitement des matières de vidange : 15 €/t (fosse toutes eaux ou fosse septique)
- Traitement des graisses : 55 €/t (bac dégraisseur)

M. le Maire informe que des buses vont être installées rue du Stade. Un terrassement est prévu au niveau de chaque buse, chemin de la Croix Coq.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents autorise M. le Maire à signer la convention de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et d'eaux usées de la commune.**

## INFORMATIONS

**Construction et fonctionnement cantine** : Deltaklima fait un recours amiable. La commune a fait une réponse. La première réunion de chantier est prévue mardi 17 octobre 2023 à 14h00. Il va falloir mettre en place le groupe de travail pour le futur fonctionnement de la cantine.

**Résidence senior** : Un bilan des besoins et des rencontres est en cours.

**Néologis** : Les études de faisabilité sont toujours en cours.

**Association Jean du Plessis** : l'association poursuit ses études avec la CCPAVR.

**STEP** : les travaux se terminent avec la CCPAVR. La STEP est fonctionnelle. La CCPAVR va faire lever les interdictions.

**Initiative Eure** : des prêts d'honneur jusqu'à 15 000 € sans intérêt peuvent être fait aux artisans et entrepreneurs sur le territoire de la CCPAVR. M. Gouix effectue le suivi de ces dossiers au niveau de la CCPAVR.

**Terres Vivantes** : la Communauté de Communes Roumois Seine réfléchit à la gestion de cette association.

**Commission finances** : Mme Claudine NOUVELLE précise que nous sommes dans le BP 2023 voté. Une attention particulière est portée sur les dépenses d'énergie.

**Départ de M. Patrick OUINE**, sapeur-pompier à Routot : Mme DUMONT-OUINE rapporte les remerciements de M. Ouine qui a été touché par toutes les attentions qui lui ont été faites.

Le **SIEGE27** a retenu la programmation de travaux proposée par la commune de Routot : enfouissement Le Roumois, enfouissement rue du Stade. Ces projets seront présentés au comité le 19 octobre.

**Diaporama camp vélo Escapade Nature** : Florence DE MENECH revient sur le camp vélo des « Escapades Nature » proposées par le PNRBSN, en partenariat avec Les Camps sur la Comète. L'aventure a débuté le 20 août au départ de l'école de Routot. Ce camp était à destination des jeunes de 13 à 17 ans.

Le **Cross du Collège** se déroulera le 17 octobre. La remise des prix est prévue à 16h00.

L'inauguration des travaux de la **Maison du Parc** aura lieu le 18 octobre.

M. le Maire indique qu'une **réunion avec la Région** aura lieu le 19 octobre pour les problèmes de transports scolaires.

En cas de **problème lié à l'installation de la fibre**, il faut contacter Eure Numérique THD au 08 09 54 99 27.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Gilles GREAUME indique qu'une réunion de commission pour le Marché Végét'Halle a lieu le 12 octobre afin d'organiser les derniers préparatifs. Il rappelle qu'il y aura deux représentations du spectacle Cornebidouille, une exposition de véhicules anciens et voitures sportives, des pépiniéristes, artisans et producteurs locaux, jeux en bois, etc.

M. le Maire précise que la commune a rendu hommage à la centenaire de la commune.

Il indique également que la coopérative linière, Terre de Lin, a effectué une remise de médailles pour ses salariés en présence des maires concernés.

Il rapporte une demande d'un administré concernant une exonération du foncier bâti. Le conseil va étudier la question.

Le PNRBSN souhaite faire une projection photos sur le patrimoine de Routot et propose la date du 09 février 2024, de 20h00 à 22h00, à la salle des fêtes.

Florence DE MENECH indique qu'une commission école a eu lieu le 09 octobre afin de choisir les menus pour novembre et décembre. Les enfants ont choisi le menu pour la semaine avant les vacances de Noël. Les retours pour les mois de septembre/octobre sont plutôt positifs.

Elle effectue le bilan de la rentrée scolaire : 219 élèves inscrits aux écoles de Routot, 75 maternels et 144 primaires, soit 10 classes et 159 familles.

L'étude surveillée passe à 17 séances hebdomadaires qui fonctionnent très bien. Tous les enfants demandeurs ont pu avoir une place.

Le nouveau programme national des siestes a été mis en place avec succès à Routot.

95 élèves sont inscrits à la cantine au niveau de la MFR, auxquels il faut ajouter les 65 élèves déjeunant à la salle des fêtes. La commission école continue de se réunir pour choisir les menus avec les 4 composantes.

Le CCAS, en partenariat avec le Club des Mimosas, organise une animation loto pour les Routotois et les membres du Club des Mimosas de 65 ans et plus, le 08 novembre 2023, dès 14h30, à la salle des fêtes de Routot. Les invitations sont distribuées dans les boîtes aux lettres. L'entrée et les cartes de jeux sont gratuites. Une vente de gâteaux et boissons sera faite au profit du Club des Mimosas. Le but est de faire connaître le Club des Mimosas.

Yann LOLLIER indique que la commission communication a terminé l'adressage de la commune. Seuls cinq points restent à déterminer. Les mises à jour seront référencées sur la base d'adresses nationale.

Le loto de l'APE se déroulera le samedi 14 octobre et la foire à la puériculture le dimanche 15 octobre 2023.

Une foire à tout organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le dimanche 22 octobre 2023.

Une pièce de théâtre est proposée à la salle des fêtes le 18 novembre par le Comité des Fêtes.

Le loto du foot aura lieu le 28 octobre 2023.

Le panneau offert pour le jumelage avec Wangen a été installé dans le centre bourg de Routot, avenue du Général de Gaulle.

Eric DEZELLUS indique que la structure jeux de l'école semble terminée mais petite par rapport au projet initial. Il demande si le delta financier pourrait servir à acheter d'autres jeux. Gilles GREAUME propose de déplacer les jeux de l'aire de jeux du multisport dans la cour de l'école. En effet, ces derniers devront être démontés durant le chantier du restaurant scolaire.

Eric DEZELLUS s'interroge également sur le devenir des locaux commerciaux du 5 rue du Docteur Collignon et les projets s'y afférents. M. le Maire répond que le dossier est en cours de réflexion.

Frédéric BARON signale que l'ensemble du parc des extincteurs de la commune est à revoir. Un budget estimatif d'environ 5 900 € TTC est à prévoir. Il finalise l'étude et la comparaison des devis.

Il précise qu'une intervention sur les panneaux d'évacuation des locaux est également à prévoir.

Corinne DUMONT-OUINE a indiqué que le panneau de vitesse rue du Docteur Collignon ne fonctionnait plus.

Christian BRISSEZ demande si un marquage au sol type « rond-point » pourrait être prévu devant la pharmacie. Il indique également que certaines bordures des passages piétons de la commune devraient être surbaissées.

Eric DEZELLUS et M. le Maire, signalent la vitesse excessive des engins agricoles traversant le bourg.

Catherine AUZERAIS-MUTA demande quand le coq sera remis au sommet du clocher de l'église. Gilles GREAUME indique qu'il convient, au préalable, de résoudre la réparation du socle. Catherine AUZERAIS-MUTA signale qu'il faudrait effectuer des contrôles électriques du bâtiment.

Gilles GREAUME indique que les panneaux acoustiques de la salle de motricité seront installés le mercredi 11 octobre 2023. La borne incendie rue de Wangen va être installée.

Il alerte sur la possibilité qu'une drogue de synthèse liquide, utilisée dans les cigarettes électroniques, circulerait sur Routot.

Claudine NOUVELLE informe que les commissions finances et urbanisme se sont bien déroulées.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h45.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GREAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Frédéric BARON

Marc DALIGAUX

Corinne DUMONT-  
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MENAGER

Isabelle BREHIER

Clotilde MOMOT

Eric DEZELLUS